

2023 -

Le 16/03/2023

Convocation du Conseil municipal adressée individuellement par écrit à chacun des membres pour la réunion du 24 mars 2023, à la mairie.

Le Maire

Séance du 24 mars 2023

L'an deux mil vingt trois , le vingt-quatre mars à dix-huit heures , le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de St Christophe-sur-le-Nais en séance publique sous la présidence de Madame Catherine LEMAIRE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames LEMAIRE C. ; GENEST M-N. ; GABARD M ; MARANDEAU N. ; OSINIAK B. ; POUPEE A. ;COURTOIS A. ; ELLEOUEY-HOCDE E. ; Messieurs BLANCHARD B. ; ZARDET P. ; PORTENSEIGNE L. ; ALBERT-DE RYCKE T. ; LASCAUD A. ;

ÉTAIENT ABSENTS : CACHAU P.

PORTENSEIGNE L. : pourvoir à COURATIN E.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : POUPEE Angélique

ORDRE DU JOUR

0. Approbation des Compte-rendus

Compte rendu du 18 Novembre 2022 : le compte-rendu est adopté à la majorité (abstention de Mme Elleouet-Hocdé E.).

Compte rendu du 9 décembre 2022 : le compte-rendu est adopté à la majorité (abstentions de Mme Poupée A. et de Mme Elleouet-Hocdé E. , absentes à la séance)

Compte-rendu du 3 février 2023 : le compte-rendu est adopté à la majorité (abstentions de M. Albert-De-Rycke T. et Mme Elleouet-Hocdé E., absents à la séance)

1. Compte de Gestion 2022

Délibération n°10 : Vote du compte de gestion 2022

A l'unanimité , le Conseil Municipal, par 14 voix pour, approuve le compte de gestion 2022 établi par Monsieur le receveur municipal comme suit :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMPTE DE GESTION PRINCIPAL						
Résultats reportés		266725.81		5 583.91		272 309.72
Opérations de l'exercice	824 595.35	929217.95	207 408.25	150 389.68	1 032 003.60	1 079 607.63
TOTAL	824 595.35	1 195 943.76	207 408.25	155 973.59	1 032 003.60	1 351 917.35
Résultats de clôture		371 348.41	51434.66			319 913.75
Restes à réaliser			84 843.48	79 095.00	84 843.48	79 095.00
TOTAL (excédent)		371 348.41	136 278.14	79 095.00	84 843.48	399 008.75
RÉSULTAT DÉFINITIF		371 348.41	57 183.14			314 165.27

2. Compte Administratif 2022

Délibération n°11 : Vote du Compte Administratif 2022

(Sortie de Madame Lemaire Catherine, Maire)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Blanchard Bernard, après en avoir délibéré à l'unanimité, par 14 voix pour, approuve le compte administratif ci-après.

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMPTE DE GESTION PRINCIPAL						
Résultats reportés		266725.81		5 583.91		272 309.72
Opérations de l'exercice	824 595.35	929217.95	207 408.25	150 389.68	1 032 003.60	1 079 607.63
TOTAL	824 595.35	1 195 943.76	207 408.25	155 973.59	1 032 003.60	1 351 917.35
Résultats de clôture		371 348.41	51434.66			319 913.75
Restes à réaliser			84 843.48	79 095.00	84 843.48	79 095.00
TOTAL (excédent)		371 348.41	136 278.14	79 095.00	84 843.48	399 008.75
RÉSULTAT DÉFINITIF		371 348.41	57 183.14			314 165.27

3. vote des contributions directes

Délibération n°12 : fixation des taux de fiscalité directe locale pour 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 14 voix pour,

- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2023 à 34,98 %
- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2023 à 65,72 %
- Fixe le taux de la Taxe d'Habitation résidences secondaires pour l'exercice 2023 à 13,06%.

4. Vote du Budget Primitif 2023

Délibération n°13 : Report des résultats de l'exercice 2022

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 371 384.41 € et,
- un déficit d'investissement de 57 183.14 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité par 14 voix pour, décide d'affecter le résultat comme suit :

- un excédent de fonctionnement reporté (002) de 265 500,00 €,
- une recette d'investissement (1068) de 105 848.41 €
- un déficit d'investissement reporté (001) de 57 183.14 €,
- un virement de la section de fonctionnement (023) en section d'investissement (021) de 80 619.63€
- les restes à réaliser de 84 843.48€ en dépenses d'investissement et de 79 095,00€ en recettes d'investissement

Il autorise Madame Lemaire, Maire, à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Délibération n°14 : Communauté de Communes Gâtine-Racan : Validation de la CLECT du 22 mars 2023

Madame Lemaire fait lecture du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transfert de Charges Transférées du 22 mars 2023. Pour la commune de Saint-Christophe sur le Nais, c'est une somme de 62 491,27€ en section de fonctionnement pour des travaux de voirie et une somme de 2 647.01€ en section d'investissement pour le PLU qui ont été retenues par la CLECT. Le Conseil Municipal à l'unanimité :

-accepte les sommes respectives de 62 491,47€ en section de fonctionnement et 2 647,01€ en section d'investissement et décide de procéder à leur inscription au budget primitif.

Délibération n°15 : Attribution de compensation suite à transfert du PLU à la Communauté de Communes – amortissement sur une année et neutralisation

Madame Lemaire, Maire, rappelle la demande auprès de la CLECT d'intégrer les dépenses liées au PLU en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, précise que l'amortissement de cette somme interviendra 2023, sur une année, et décide à titre exceptionnel de neutraliser l'amortissement de cette subvention, par écriture aux comptes 198-040 et 7768-042 pour un montant de 4 193.88€ sur l'exercice 2023.

Délibération n° 16 : Vote du budget primitif 2023

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve et vote le Budget Primitif 2023 qui s'élève en recettes et en dépenses :

- en section de fonctionnement à 1 146 000,00 €,
- en section d'investissement à 385 000,00 €.

5. Compte de Gestion 2022 Pôle Médical et Paramédical

Délibération n°17 : Vote du compte de gestion 2022

A l'unanimité, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, approuve le compte de gestion 2022 du Pôle Médical et Paramédical établi par Monsieur le receveur municipal comme suit

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE						
Résultats reportés		5 769.22	141 141.36		141 141.36	5769.22
Opérations de l'exercice	9330.13	14 193.15	80 851.69	139 525.65	90 181.82	153 718.80
TOTAL	9 330.13	19 962.37	221 993.05	139 525.65	231 323.18	159 488.02
Résultats de clôture		10 632.24	82 467.40		71 835.16	
Restes à réaliser				52 238.56		52 238.56
TOTAL (excédent)		10 632.24	82 467.40	52 238.56	71 835.16	52 238.56
RÉSULTAT DÉFINITIF		10 632.24	30 228.84		19 596.60	

6. Compte Administratif 2022 Pôle Santé

Délibération n° 18 : Vote du Compte Administratif 2022

(Sortie de Madame Lemaire Catherine, Maire)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Blanchard Bernard, après en avoir délibéré à l'unanimité, par 14 voix pour, approuve le compte administratif Pôle Santé 2022 ci-après.

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE						
Résultats reportés		5 769.22	141 141.36		141 141.36	5769.22
Opérations de l'exercice	9330.13	14 193.15	80 851.69	139 525.65	90 181.82	153 718.80
TOTAL	9 330.13	19 962.37	221 993.05	139 525.65	231 323.18	159 488.02
Résultats de clôture		10 632.24	82 467.40		71 835.16	
Restes à réaliser				52 238.56		52 238.56
TOTAL (excédent)		10 632.24	82 467.40	52 238.56	71 835.16	52 238.56
RÉSULTAT DÉFINITIF		10 632.24	30 228.84		19 596.60	

7. Vote du Budget annexe Pôle Santé 2023

Délibération n°19 : Report des résultats de l'exercice 2022

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 10 632.24 € et,
- un déficit d'investissement de 82 467.40€

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

un excédent de fonctionnement reporté (002) de 0 €,

une recette d'investissement (1068) de 10 632.24 €

un virement de la section de fonctionnement (023) en section d'investissement (021) de 7772,56€

les restes à réaliser de 52 238.56€ en recettes d'investissement

Délibération n°20 : Vote du Budget Pôle Santé

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve et vote le Budget Primitif 2023 qui s'élève en recettes et en dépenses :

- en section de fonctionnement à 16 340.00 €,
- en section d'investissement à 88 897,94 €.

8. Personnel Communal

Délibération n°21 : création d'un poste d'adjoint administratif à 35/35ème– CDD 6 mois

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint administratif de 6 mois à compter du 1^{er} avril, à 35/35^{ème}. Cet agent sera affecté au secrétariat de mairie et sera rémunéré à l'Indice Brut 385 (IM 353 – valeur au 1^{er} mars 2023)

Délibération n°22 : Création d'un poste d'adjoint administratif 35/35^{ème}

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet, conformément à la déclaration de vacance d'emploi effectuée auprès du centre de gestion au mois de décembre 2022, à compter du 1^{er} octobre 2023.

Délibération n°23 : adjoint administratif – instauration du régime indemnitaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer le régime indemnitaire applicable au cadre d'emploi des adjoints administratifs.

9. Affaires Diverses

La prochaine réunion aura lieu le 14 avril à 18h00